



Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Assemblée Générale du 11 mars 2023 Compte rendu d'activité 2022

Commission Formation

Parapente :

- Bilan 2022 :

Dans la continuité de 2021, la ligue enregistre en 2022 une croissance significative du nombre de ses licenciés à 5794 (+11,6%). Le nombre des pratiquants parapente augmente à 4487 (+11,4%), et le total des volants (parapente + delta) représente 4 licenciés sur 5 en Occitanie. Cette croissance est sans doute due à la suite de l'effet Covid qui avait vu les Français rester sur le territoire national pendant leurs congés avec découverte du parapente et qui poursuivent l'activité en 2022. Cela s'est répercuté également sur les écoles qui ont vu leur activité augmenter (stages et biplaces) et les brevets enregistrés.

La réunion avec l'Équipe Régionale de Formation 2022 s'est tenue en novembre. C'est une réunion importante qui permet d'échanger avec les écoles, de faire un point qualitatif et quantitatif de l'activité formation et de faire un point sur l'accidentologie et la sécurité. Cette réunion permet également aux participants de rejoindre l'Équipe Régionale de Formation qui interviendra sur les formations régionales ou fédérales (Qbi, Accompagnateur, Animateur).

Le rassemblement national des moniteurs (RASMO) s'est tenu en PACA et a vu une très forte participation des moniteurs fédéraux. La réunion des RRF avec la commission formation nationale a eu lieu en décembre et a permis de faire le bilan de la formation en 2022 et définir les évolutions pour 2023.

Donc une année plutôt positive.

Brevets enregistrés :

314 BI ont été enregistrés par les DTE d'école

93 BP ont été enregistrés par les RRF

46 BPC ont été enregistrés par les RRF

Nous avons enfin retrouvé et dépassé le nombre de qualifications enregistrées d'avant Covid.



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang



Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Mais le BPC reste exigeant ce qui rend sa validation difficile sur 1 WE, surtout pour la partie vol de performance. Une plus grande implication des cadres (Moniteurs Fédéraux) de club, en relation avec les DTE d'école par une approche en contrôle continu semble être la solution.

C'est la raison d'être de l'outil « suivi de formation » disponible dans l'intranet de chaque pilote et qui doit aider à valider les différents items de ces brevets. **Encore faudrait-il qu'il soit utilisé. Il serait utile que les moniteurs (pro ou asso) systématisent l'utilisation de cet outil et que les stagiaires en école demandent aux moniteurs de compléter ce suivi formation.**

Malgré ces outils, il y a encore 751 pilotes licenciés en club et club-école qui n'ont aucune qualification

Ces 751 pilotes sont supposés être autonomes avec un BI à minima.

Il est indispensable que les présidents de clubs, les animateurs sécurité et les cadres de club identifient, incitent et aident ces pilotes à engager une démarche de validation des items « suivi formation » pour finaliser ces brevets. Certains items de Voler Mieux vont dans ce sens.

Formations régionales :

Une douzaine de membres de l'Equipe Régionale de Formation et 1 Conseiller Technique ont été impliqués sur l'ensemble des formations régionales PP (Qbi, Animateur, Accompagnateur).

Qbi :

- 13 en préfo
- 11 en compacté
- 15 en examen
- 17 Qbi délivrées

En 2021, le Covid a contraint Millau de reporter les dates de la Qbi et l'examen final s'est tenu en 2022.

Accompagnateur de club :

- 5 candidats dont 3 d'autres ligues.
- Ce chiffre est beaucoup trop faible si on veut plus d'encadrement dans les clubs.





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Animateur de club :

7 candidats en tutorat 4 jours.

Formations nationales :

Moniteur Fédéral

2 moniteurs Occitanie reçus

1 élève moniteur Occitanie en formation

Moniteur Fédéral UC marron

Pas de candidat

Moins d'un cadre (accompagnateur/animateur/moniteur fédéral) pour 30 pilotes en club.

Ce chiffre est faible d'autant plus que tous ne sont pas actifs. Les président-e-s de clubs doivent identifier, motiver et aider les pilotes de leur club pouvant jouer ce rôle de cadre et ainsi contribuer à une amélioration de la sécurité dans nos pratiques.

Mais pour positiver, les cadres asso sont, certes, encore en nombre trop faible, mais l'action en ligue Occitanie dans ce domaine conduit à un maillage de cadres asso bien supérieur à la moyenne nationale. (28% des moniteurs fédéraux sont en Occitanie alors que la ligue ne représente que 13% des licenciés FFVL).

Treuil :

Pas de formation treuil en 2022.

Opération « Voler mieux » :

- 18 structures (club ou CDVL) mobilisés sur 24 demandeurs.
- 26 actions réalisées sur 61 actions demandées
- 258 pilotes concernés
- 16 écoles impliquées
- 63 journées de formation (80 à 100 journées-moniteur)
- 7380€ de subventions allouées
- Items les plus demandés :
 - Gestion des risques
 - Reprise état des lieux
 - Déplacement et vol de performance
 -

« Voler mieux » est un excellent moyen de progresser, de faire le bilan de la progression du pilote et valider tout ou partie des items du « suivi formation » qui devient incontournable.





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Journées parachute de secours :

Carmaux (81) sur 2 + 1 jours

Animateurs : Pierre-Paul Menegoz et Bertrand Madalena

12 participants (invitation envoyée aux moniteurs, accompagnateurs, animateurs)

Ajout d'une 3^{ème} journée sur les facteurs non techniques et sur le phénomène de sidération.

- **Formation 2023 :**

- o Voir site web de la ligue : http://www.lovl.fr/Documents_Formation/Formations_parapente_LOVL.pdf

Pour les autres formations : directeur d'épreuve, journées secours, les dates seront communiquées dès que possible.

Delta :

De mes retours auprès des écoles de la ligue que je connais, l'année écoulée a été difficile. Il en ressort très peu d'activité au niveau des stages initiation, certaines semaines ont dû être annulées faute d'inscrits et ponctuellement par cause de météo défavorable.

Mais compte tenu de circonstances peu favorables à la formation, la ligue enregistre quand même ;

7 Brevet de pilote initial

1 Brevet de pilote confirmé

1 Accompagnateur de club

1 moniteur fédéral

Référents commission formation :

Dominique Menez (PP) ,Patrick Vaugeois (PP), Johann Courtain (delta), Laurent Chamerat

Treuil :

Aucune formation assurée sur cette année.

Référent treuil :

Alain Marty (amarty12@free.fr - Tél : 06 87 40 43 98)



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang



Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Commission Kites

Projet 2023

Organisation de formations Stage sensibilisation Wing pour les moniteurs de Kite, Leader Club Occtanie Kite, IPK Landkite, UC Nautique, Journée sécu Kite & Wing LOVL à destination des clubs (Kiter Mieux).

Référents commission kites

Stéphane Bodou

Commission Education

Régine LAUBERTIE

POINTS FORTS: Un bilan positif avec une reprise des activités au sein des collèges et lycées qui devrait se prolonger sur les prochaines années.

Parapente:

3 lycées (Millau, Perpignan et Font Romeu) ont mené des actions d'initiation auprès des jeunes: soit portées par des enseignants soit par des élèves moniteurs.

Au total 50 jeunes ont participé à ces journées ou demi-journées réparties sur les mercredi, week-end et vacances scolaires.

Cerfs-volants:

Des journées de fabrication et d'initiation ont été réalisées dans divers évènements: soit dans le cadre scolaire (Ecole primaire de Tarn et Garonne), ou (Fête locale d'Urau, conviviale 31 et Route du vol de Garin).

Au total: 118 cerfs-volants (luge d'Alison) ont été fabriqués.

POINTS FAIBLES: Difficulté pour constituer les dossiers et trouver les financements

Marie Agnès ALTIER

Parapente

Actions menées en faveur des jeunes et étudiants:

3 stages initiation parapente en mars, en juin, et en octobre avec essentiellement des étudiants de l'Ecole des Mines d'Alès

Plusieurs journées de perfectionnement en parapente au Mont Bouquet et un week-end à Annecy.

Cerf-Volant

Projet réalisé avec les élèves des classes de CP et de CE1 d'une école gardoise: enseignement de la culture de l'air, fabrication de cerfs-volants de type EDDY, initiation au vol de leurs cerfs-volants. (50 enfants concernés)

Journées découvertes des activités de vol libre (cerf-volant, boomerang, parapente)



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang



Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Au profit d'élèves de lycée en classe aéronautique (12 élèves concernés)
Avec les enfants de l'association "Les coups de Pouce de Bruno" (25 enfants concernés)

Projets 2023

Les actions 2022 seront reconduites en 2023 sur Millau, Alès et Font Romeu plus Luchon et Ôo.

6 journées découverte activités de vol libre au profit de collégiens et de lycéens du bassin d'Alès	CDVL 30
Projet cerfs-volants porté par la Ligue : classes 60 enfants + Centre aéré comunes du Grand Alès classes 60 enfants écoles de Luchon et Oô	LOVL
Formation et découverte parapente jeunes	Jean VIGO MILLAU
Formation et découverte parapente jeunes	PICASSO PERPIGNAN
Initiation Parapente FONT ROMEU	Lycée FONT ROMEU
3 stages initiation parapente pour jeunes et étudiants de l'école des mines d'Alès EMA	ALES EN L'AIR

Référentes commission éducation :

Régine Laubertie, Marie-Agnès Altier, Chris Cessio

Commission Espace aérien et Sites de pratique

Espace aérien

Bilan 2022 Commission Espace aérien

Suivi des consultations

Rappel sur le fonctionnement des consultations :

la DSAC diffuse aux utilisateurs de l'espace aérien (via les référents EA des différentes fédérations) des consultations concernant des modifications temporaires d'espace aérien (création de Zone Réglementé Temporaire / NOTAM) ; pour chacune de ces consultations, le référent EA doit donner un avis favorable ou défavorable, purement consultatif (il est rare d'avoir des modifications suite aux remarques émises).





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

En 2021, 112 consultations reçues de la DSAC Sud ont été traitées (123 en 2021), dont une cinquantaine n'avait pas impact sur l'activité vol libre, soit en raison de la localisation des zones réservées, de la période, des horaires de réservation, ou encore du plancher des zones.

Sur les 63 consultations potentiellement impactantes (74 en 2021), 16 étaient sources de réelles restrictions pour le vol libre et ont donné lieu à une diffusion aux référents EA départementaux, doublé d'une diffusion sur le site Internet et le Facebook de la Ligue.

Échanges avec les référents EA départementaux

Des échanges avec les référents EA départementaux ont eu lieu tout au cours de l'année pour :

les consulter en amont des CCAGALS pour analyse des saisines présentées ;

les consulter sur les projets de SUP AIP et de NOTAM ;

leur transmettre des alertes concernant les SUP AIP et NOTAM quelques jours avant la date de début pour diffusion aux utilisateurs.

IMPORTANT : les alertes diffusées ont pour objectif d'informer les pilotes sur certaines restrictions d'espace aérien, mais ne couvrent pas la totalité des restrictions existantes à un instant T. L'existence de ces alertes ne soustrait en aucun cas les pilotes à l'obligation qui leur est faite de consulter les informations aéronautiques officielles sur le site du SIA en amont de leurs vols.

A noter la forte implication des référents EA départementaux dans la gestion de la diffusion des alertes, tout particulièrement pour l'exercice MANTICORE (Cf Dossier spécifique traités).

Participation aux CCAGALS

Pour rappel, le CCAGALS réunit 2 fois par an (printemps et automne) une assemblée d'utilisateurs de l'espace aérien (civil, militaire, fédérations utilisatrices, ...) pour donner leurs avis sur des demandes de modifications permanentes de l'espace aérien.

CCAGALS de printemps

Les saisines présentées concernaient essentiellement la création d'activités d'aéromodélisme ainsi que la modification d'activités de voltige et de parachutage (sans conséquences pour l'activité vol libre). Ces saisines ont reçu un avis favorable.

Création d'une activité de voltige à la Bastide-Pradines

Une saisine, émanant de " l'Equipe de Voltige Hérault Occitanie", concernait la Création d'une activité de voltige à la Bastide-Pradines (12), en bordure de la vallée du Cernon, à 3 NM au sud du site millavois de Brunas..

Cet axe de voltige est positionné dans un zone de passage fréquentée par les vols de distance au-dessus du plateau du Larzac, alors même que la navigation sur un axe Nord-Sud dans cette zone est déjà très contrainte par de multiples zones. Par ailleurs, l'altitude mentionnée dans la saisine (grosso modo 1000-2000 m AMSL) correspond aux altitudes d'évolutions des PUL dans le secteur. L'accent a été mis sur le fait que cet axe de voltige créerait une





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

barrière dangereuse dans une zone fréquemment utilisée par les PUL, induisant de ce fait un risque important d'abordage, et qu'il serait nécessaire d'étudier une solution alternative.

La DSAC a présenté les difficultés pour localiser une activité de voltige et a proposé de donner six mois supplémentaires à la maturation de ce dossier. La saisine a été retirée de l'ordre du jour et mise dans les affaires en cours.

CCRAGALS d'automne

Les saisines présentées concernaient essentiellement la création/modification d'activités d'aéromodélisme, la création d'une activité drone à Le Soler (66), la création / modification d'activités de voltige et de parachutage, et la modification de la LF-R 169 Larzac (scission en deux zones distinctes). Aucune de ces saisines n'avait de conséquence pour l'activité vol libre.

Ces saisines ont reçu un avis favorable.

Création d'une activité de voltige à la Bastide-Pradines (bis)

Retour de ce dossier sur la table. La DGAC a fait part du fait que le demandeur avait indiqué ne pas avoir de localisation alternative satisfaisante pour cet axe de voltige, et qu'il souhaitait donc renouveler l'expérimentation de cet axe pendant le printemps et l'été 2023 ... la DGAC a conclu en indiquant que deux NOTAM Warning seraient publiés pour informer respectivement de l'activité au printemps et pendant l'été, soit deux périodes de 3 mois, de manière à pouvoir étudier les retours d'expérience à l'issue de ces deux périodes.

Le fait est que l'absence d'étude réelle de solution alternative et la création temporaire de cet axe de voltige sur une période de six mois, sans tenir compte de tout ce que l'on avait précédemment exprimé, peut s'assimiler à une mise en service de cet axe de voltige.

Fort probable qu'une saisine de NOTAM permanent réapparaisse au CCRAGALS d'automne.

Création d'activités de parachutage à Aucun, Col du Soulor, Hautacam, Lac d'Estaing

Une analyse préalable a été réalisée avec Ludovic VILLACRES (Réfèrent EA 65) pour faire un point sur les raisons d'être de ces créations et les conséquences potentielles pour la pratique du vol libre, sachant que la localisation de deux de ces activités de parachutage se situent sur ou à proximité immédiate de sites de vol (Aucun, Hautacam).

L'objectif de la création de ces activités, précisé en CCRAGALS par la DIRCAM, est de réduire la charge de travail importante générée par les demandes de NOTAM formulées pour chaque session de parachutage (une douzaine par an), sachant que l'élaboration de chaque NOTAM nécessite de consulter de multiples services et organisations.

Concernant les conséquences pour l'activité vol libre, la création de ces activités n'implique pas de ségrégation et donc d'interdiction de pratique pendant les horaires d'utilisation. Pour ce qui est de la pratique de la chute libre lors de ces largages, le LCL Eric BARBU a indiqué qu'il n'y avait pas de chute libre sous le FL 120.

Pour finir, l'idée de créer un canal permettant la communication entre les utilisateurs de ces zones et les structures FFVL locales a été évoquée.

Avis favorable du CCRAGALS.

Exercice ORION





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

La DIRCAM nous a informé de la programmation de l'exercice ORION, qui se déroulera du 16 février au 9 mars 2023, pour partie dans la région Sud. L'exercice ORION est un exercice majeur interarmes et interalliés, qui engagera tous les acteurs de la défense.

Le SUP AIP prévoira des créneaux activables, et l'activation réelle sera commue à J-1, en fonction du déroulement de l'exercice. Le système de demande de libération d'espaces mis en œuvre pour l'exercice Manticore ne sera pas réitéré.

A l'heure où est rédigé ce bilan, le SUP AIP concernant l'exercice ORION n'est pas encore paru.

Participation aux séminaires CNFAS et Espace Aérien FFVL

Le séminaire Espace Aérien de la FFVL, qui réunit les référents régionaux EA des ligues, s'est tenu en distanciel le 5 février 2022.

Idem pour le séminaire annuel du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives) qui s'est tenu le 26 février 2022.

Dossiers spécifiques traités

Compétition / Amicale Séranne

Demande de NOTAM pour une compétition et une amicale, avec utilisation d'un petit bout de la TMA Montpellier 4. Nombreux échanges avec la DSAC pour que ne soit pas créée de zone d'exclusion pour les autres types d'aéronefs.

Compétitions Mont Bouquet

Demande d'un NOTAM d'information pour la compétition des 21/22 mai.

Demande très tardive (J-10) ... acceptation par la DSAC du traitement de la demande « à titre exceptionnel » compte-tenu des délais.

Communication sur le contournement de l'aérodrome Millau-Larzac

Échanges avec Alain Marty (Réfèrent EA 12) pour la publication par ses soins d'une information sur l'obligation de contournement de l'aérodrome Millau Larzac pour respecter la zone utilisée par le tour de piste.

Exercice MANTICORE

L'exercice MANTICORE, exercice majeur interarmes et interalliés, s'est déroulé du 12 septembre au 6 octobre 2022.

La zone impactée par cet exercice recouvrait une très grande partie du massif central, avec 7 départements de l'Occitanie impactés. Seul aménagement obtenu lors de la consultation : la possibilité pour les activités professionnelles et les activités aériennes sportives et récréatives d'obtenir une autorisation du directeur d'exercice en adressant une demande par mail à J-1. Seuls les sites de Millau, du Mont Bouquet et de la Séranne ont fait usage de cette possibilité.

La traitement de la consultation, la diffusion des alertes et la gestion des demandes d'autorisation pour sauver l'activité sur certains sites a nécessité une mobilisation importante des référents EA de l'Occitanie. La palme revient





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

sans nul doute à Alain MARTY (Réfèrent EA 12) pour sa gestion quotidienne des demandes d'autorisation, qui ont permis de maintenir l'activité sur les sites Millavois pendant toute la durée de l'exercice.

A la demande de la DSAC, un formulaire de retour d'expérience sur Manticore a permis de faire part de l'impact de cet exercice sur nos activités et sur les améliorations envisageables pour en minimiser l'impact.

Informations Tour de France

Comme les années précédentes, un mail d'information sur le passage du Tour de France dans la région Occitanie a été transmis à l'ensemble des référents EA départementaux pour diffusion.

Le parcours du Tour de France 2023 est déjà publié (<https://www.letour.fr/fr/parcours-general>). L'Occitanie sera impactée à la marge (zone Tarbes uniquement).

Intrusion ZRT Lourdes

Le 8 octobre, la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens (BGTA) de Tarbes-Lourdes- Pyrénées nous a informé d'une intrusion le vendredi 07/10/2022 vers 17H30 par un parapentiste dans la ZRT Lourdes (créée pour le Pèlerinage du Rosaire), en nous demandant des précisions sur l'obligation de respect de cette ZRT par les pratiquants.

Aucun retour sur les suites qui ont été données.

Tendances et actualités

Évolution des exercices militaires

L'analyse des consultations permet de mettre en évidence un développement de certains types d'exercice militaires : la multiplication des exercices de la défense, d'envergure géographique et temporelle importante, en vue de préparer les armées à une guerre « de haute intensité », mettant en œuvre de nombreux moyens aériens, terrestres et maritimes, d'où un impact très significatif sur les espaces inférieurs (exercices MANTICORE et ORION). L'exercice ORION est un exercice triennal.

l'intensification de la réalisation d'exercices de dérive sous voile dans la région de Pamiers (3 créneaux en 2021, 9 en 2022), avec un impact très significatif sur les sites à proximité.

A noter l'obtention, grâce à l'action des fédérations, d'une scission de la ZRT habituellement créée en deux zones distinctes (Nord et Sud) depuis novembre 2022, afin de n'activer que la partie utilisée en fonction des conditions météorologiques.

Modification du RTBA



La modification du réseau RTBA (Réseau Très Basse Altitude) entrera en vigueur le 23 Avril 2023. L'objectif des modifications est de permettre une utilisation « multi- vecteurs » (d'où un élargissement des tronçons), et de garantir une possibilité de dégagement vers le haut en cas de perte du mode suivi de terrain (rehaussement du plafond).

Si les modifications envisagées impactent significativement certaines régions, ce n'est pas le cas pour l'Occitanie, pour laquelle les seules modifications concernent le rehaussement du plafond de certains tronçons. A noter que les tronçons R593 A et B (Cantal) sont élargis et leur plafond rehaussé.

Attention au fait que des changement d'horaires d'activation interviennent également ... pensez à vérifier les horaires d'activation des zones dans votre espace de vol !

Plus d'info :

Modifications apportées : <https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/Flyer-RTBA-2023.pdf>

Activation des zones du RTBA : <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/schedules>

Secteurs VOLTAC et SETBA



Publiés à l'AIP en février 2020, les secteurs VOLTAC sont des espaces où les hélicoptères de l'aviation légère de l'Armée de Terre (ALAT) évoluent en VOL TACTique (vite et proche du sol).



Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège



Secteur SETBA ARDECHE





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Espèce	Début période sensibilité	Fin période ponte remplacement	Fin sensibilité
Gypaète barbu	1er novembre	1er mars	15 août Pyrénées 31 août Alpes
Vautour percnoptère	1er mars	1er juin	15 septembre
Vautour moine	15 décembre	30 avril	15 octobre

De nombreux échanges ont eu lieu sur ce sujet lors du séminaire CNFAS. Considérant que les restrictions au niveau espace aérien étant du seul ressort de la DGAC, plusieurs membres du CNFAS ont défendu la position d'une absence d'interdiction stricte de survol, au vu du contenu de la publication diffusée par le SIA à l'AIP 5.6 :

*"En cas d'activation, il s'agit de zones à contourner **autant que possible** par les usagers de l'espace aérien. En cas d'impossibilité, il est **recommandé** de respecter les limites altitudinales suivantes :*

1000m au-dessus du point le plus haut de la ZSM pour les survols motorisés, 600m au-dessus du point le plus haut de la ZSM pour les survols non motorisés."

En même temps, la publication du SIA précise :

"Les rapaces sont protégés en application de l'article L411-1 du Code de l'environnement et par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection."

Or, l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 stipule notamment que :

*"Sont interdits (...) la **perturbation intentionnelle** des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée."*

Concernant la perturbation intentionnelle, la directive « Habitats » 92/43/CEE apporte les précisions suivantes sur la notion de perturbation intentionnelle :

*→ p39 : La **perturbation** ne doit pas nécessairement porter directement atteinte à l'intégrité physique d'une espèce, mais peut avoir un impact négatif direct. La perturbation est néfaste pour une espèce protégée, notamment parce qu'elle réduit ses chances de survie, le succès de reproduction ou ses capacités de reproduction.*





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

→ p41 : Un acte «**intentionnel**» recouvre également les situations dans lesquelles le résultat n'est pas directement voulu mais où la personne **aurait dû tenir compte des conséquences** susceptibles de découler de son acte.

En résumé : ce n'est pas légalement interdit de pénétration ou de survol en terme d'espaces aériens, mais vous pouvez vous retrouver devant la justice pour avoir pénétré une ZSM !

A noter qu'une simple observation par un agent assermenté peut suffire à déclencher la machine judiciaire.

Reste encore à savoir où se situent précisément ces ZSM pour pouvoir les éviter (plus de 60 sur les Pyrénées, dont certaines à proximité immédiate de sites de vol) ... à ce jour, les seules localisations des zones actives dont nous disposons sont fournies par le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC), mais manquent cruellement de précision.

A voir si l'on pourra disposer de localisations plus précises et intégrables sur nos cartographies embarquées. Aux dernières nouvelles, la FFVL est en relation avec la DREAL pour étudier la mise en place d'un protocole nous permettant de disposer de ces informations.

Pour finir, il est bon de rappeler qu'au delà des textes réglementaires, c'est le bon sens qui doit guider nos actions :

- ☑ Contourner "autant que possible" les ZSM où à défaut respecter les hauteurs de survol ;
- ☑ Être attentif au comportement des oiseaux ... un vol en feston est un signe de dérangement ;
- ☑ Nouer des relations avec les acteurs locaux pour échanger sur les restrictions légales ou plus locales (l'antériorité des pratiques peut parfois être un argument), mettre en place des séquences de formation avec les organisations biotopes du secteur, leur proposer de leur transmettre des informations sur les observations faites par les pilotes (présence / absence d'oiseaux), ...

Plus d'info :

☑ Principes des ZSM : https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/principe_de_zones_de_sensibilite_majeure_zsm_.pdf

☑ AIP 5.6 : <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr> > AIP > eAIP France > date dernière version > ENR 5 > ENR 5.6

☑ Localisation ZSM actives : <https://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/zsm>

Arrêtés de protection de biotope (APB ou APPB)

Les Arrêtés (Préfectoraux) de Protection de Biotope, en place depuis 2017, sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux.

Dans la pratique, ils peuvent amener à une interdiction d'accès à certaines zones, donc de passage, de décollage ou d'atterrissage (exemple récent : Le Plateau de Bures dans les Hautes-Alpes), sachant que les APPB ne peuvent imposer de restriction de survol.

Plus d'info :

☑ Carte des APB : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/arretes-de-protection-de-biotope>

Zones de protection forte





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Publié par décret du 12 Avril 2022, qui indique :

Est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.

Transmis au service juridique de la FFVL pour étude.

Plus d'info :

Décret n° 2022-527 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045551000>

Eolien

Les concertations pour les dossiers éoliens sont concentrés au niveau du CNFAS qui souhaite centraliser les demandes (environ 130 par an). Mais certains projeteurs de parc éoliens ne font pas partie de l'association avec laquelle le CNFAS a signé un protocole.

Les ligues et les CDVL, qui sont au fait des problématiques locales éventuelles, doivent s'investir dans la gestion de ces dossiers pour répondre directement au CNFAS.

NDLR : Aux dernières nouvelles, c'est Jean-Jacques DOUSSET qui serait maintenant en charge du suivi de l'éolien au niveau FFVL.

A noter que dans le cadre du projet de loi sur les énergies renouvelables, la question du droit de veto des maires concernant l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de leur commune fait débat. A défaut de ce droit, le représentant de l'état détiendra seul le pouvoir d'approuver un projet.

Manifestations aériennes

Une nouvelle réglementation concernant les manifestations aériennes est en oeuvre depuis 12 avril 2022 suite à la publication de l'arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes.

Dans la pratique, cette nouvelle réglementation impose des contraintes supplémentaires et une complexification de la procédure de déclaration ... pas toujours adaptée à la réalité du terrain.

La qualification de manifestation aérienne dépend de plusieurs paramètres (compétition avec délivrance de titre ou pas, appel au public par voie d'affiche ou de publicité dans les médias, accueil de public, nombres de visiteurs sur la période, ...). Il appartient aux organisateurs d'événements d'évaluer la nécessité d'une telle déclaration.

Plus d'info :





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044327322>

Incendies

Les règles de survol des incendies figurent à l'AIP 1.1.13 :

Il est (...) demandé aux navigateurs aériens constatant la présence d'une fumée révélant un feu de forêts de s'en écarter au maximum, afin de laisser l'espace avoisinant disponible pour les aéronefs de secours présents ou attendus. Il est interdit de survoler les zones en cours de traitement à moins de 5 NM et à une hauteur inférieure à 1500 m (5000 ft) ASFC

Plus d'info :

AIP 1.1 : <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr> > AIP > eAIP France > date dernière version > ENR 1 > ENR 1.1

Voir et être vu ... électroniquement

Dans la future définition du l'U-space intégrant les drones, tous les « objets volants » devront être visibles électroniquement pour information, le « voir et éviter » s'augmentera du « voir électroniquement (ou être vu) et éviter ».

Chaque « volant » devant donc « embarquer » un outil électronique indiquant sa position en 3D. Ce dossier très actuel au niveau européen devrait rapidement redescendre aux niveaux nationaux et modifier nos obligations pour voler, à suivre.

Formation EA par Visioconférence

Face au constat d'un niveau de compétence insuffisant des pilotes dans le domaines des Espaces Aériens, la FFVL travaille à la mise en place de formations par visioconférence avec la fourniture de support de formation (diaporamas et vidéos).

La difficulté dans la réalisation de ce type de formation et de supports réside dans l'étendue des connaissances à acquérir. L'idée d'un morcellement des formations en fonction des niveaux, des thématiques et des personnes visées est à l'étude.

Rappel des délais pour publication de NOTAM / SUPAIP

Des projets d'organisation de compétitions ou de manifestations dans votre département pour l'année à venir ?

Juste un rappel de la nécessité d'anticiper les demandes de création de NOTAM ou SUPAIP pour les besoins d'événements vol libre. Il peut s'agir d'une simple volonté d'information sur l'occupation de l'espace aérien (NOTAM d'information "regroupement") ou d'une demande visant à réserver un espace spécifique (création de ZRT => SUPAIP).





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

La DGAC impose que les demandes soient transmises dans certains délais avant la date de l'événement :

- 6 semaines pour un simple NOTAM d'information (pas de création d'espace)
- 10 semaines pour la création d'une ZRT de volume simple (cylindre)
- 15 semaines pour la création d'une ZRT de volume complexe
- 16 semaines en cas d'espace international

Les infos de base à fournir pour réaliser une demande de NOTAM ou SUPAIP :

- Nature de la compétition / de l'événement
- Inscription au calendrier Fédéral
- Nombre approximatif de participants
- Dates / horaires (UTC)
- Dates de report si prévu
- Limites horizontales de la zone (coordonnées des points ou fichier KML/KMZ Google Map)
- Limites verticales de la zone
- Contact téléphonique joignable durant toute la compétition

[Référents commission sites de pratique :](#)

Christian Laubertie, Etienne Herbemont, Louis Mesnier, Laurent Chamerat

Commission Compétition et équipe de Ligue Parapente

Bilan 2022 (hors Haut Niveau)

Stage primo compétiteur 2 fois annulé à cause météo (mars et septembre)

Pas de formation Directeur Epreuve

Peu de manches compétition réalisées

Pas de compétition nationale/internationale

Programme 2023 :

Stage primo compétiteur du 22 au 26/05 (dates proposées par JP Couzinet)

Formation Directeur Epreuve à planifier avec Xavier Laporte

PWC en Cerdagne

Championnat France delta?

Soutien aux compétitions Loisirs et Sport

Communication à prévoir pour présenter le nouveau format de compétition Challenge Initiation Distance



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang



Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Bilan Activité de la Filière Haut-Niveau Occitanie

Fonctionnement

L'équipe de Ligue est l'antenne de haut niveau de la filière Occitanie. C'est une structure régionale intégrée au *Projet de Performance Fédéral* (PPF) vol libre. Le PPF est un dispositif mis en place par l'Agence Nationale du Sport (ANS) visant à cadrer les activités sportives reconnues de haut niveau, et imposé à chaque fédération concernée. Les sportifs membres de l'équipe de ligue sont, pour une partie d'entre eux, des pilotes inscrits sur les listes de haut niveau du ministère. Les pilotes « non listés » qui y figurent ont un profil de sportif au parcours et aux résultats probants, permettant d'afficher des objectifs sportifs ambitieux au même titre que les sportifs listés, mais dont l'âge rend l'accès aux statuts particulièrement difficile.

Les aides apportées par la structure portent prioritairement sur les temps d'entraînements encadrés (mutualisation avec autres structures comme pôle France) ou en autonomie, les aides aux frais inscriptions et déplacements pour les championnats de France sénior et jeunes, les compétitions internationales (Coupe du Monde, championnats du Monde ou Europe, épreuves FAI1 et FAI2), certaines compétitions nationales sport ou élite, un stage SIV, la préparation mentale.

La structure dispose de 2 véhicules 9 places, dont un est mis à disposition du centre d'entraînement régional (CER) au sein duquel on retrouve des pilotes majeurs non listés, en début de progression vers le haut niveau et/ou étant provisoirement moins disponibles pour les épreuves programmées.

Julien Garcia qui a pris ses fonctions d'entraîneur national en 2021, est moins disponible pour le suivi des pilotes équipe, mais reste mobilisé pour leur coaching et/ou suivi lors des rdv mutualisés avec le pôle France, et des compétitions internationales où les pilotes équipe sont sélectionnés. Esteban Bourroufiès qui le remplace sur le pôle Espoir est lui aussi mobilisé pour l'accueil ponctuel de pilotes équipe ou CER.

L Chamerat s'occupe du suivi administratif et financier, et de la coordination de la filière Occitanie.

Sportifs membres :

Pierre Rémy (statut SNH sénior), Yann Livinec (SHN relève), Nicolas Dihn (SHN relève), Malo Richard (espoir) Benjamin Gaudry, Xavier Laporte, Thibaut Vargas

Mobilisation et résultats sportifs :

2022 est à l'image de la forte dynamique dont le groupe fait preuve ces dernières années. En effet l'état d'esprit du groupe associé à l'envie dont les nouveaux membres font preuve, ont généré une implication importante en 2022, certainement boostée par la locomotive que constitue l'équipe de France et ses remarquables résultats. Selon leur niveau et les critères de sélections requis sur les épreuves, les pilotes ont participé aux épreuves et rdv suivants :

Réunion Equipe PPF Occitanie, visio 20 janvier bilan 2021/prépa 2022
SIV et entraînement commun avec pôle Espoir et pôle France, Annecy
Entraînements commun pôle France / regroupement structures PPF, Gourdon (Paca)
Championnats de France, Savoie
Prémondiaux, Savoie
Championnats d'Europe, Serbie





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Niviuk Open, Ager Espagne
Belgian Open, Piedrahita Espagne
British Open, Savoie
German Open, Ager Espagne
Montegrappa Trophy, Italie
Sup'Air Week, Hte Savoie
Pré-coupe du Monde Pegalajar, Espagne
PWC (manches de Coupe du Monde) : Brésil, Colombie, Macédoine, Roumanie, Corée
Finale PWC, Mexique

Les résultats majeurs :

Pierre Rémy : champion d'Europe par Equipe (Serbie), 7^{ème} finale Coupe du Monde Brésil, maintien du statut SHN Senior

Yann Livinec : 9^{ème} général PWC Macédoine, top 3 et 5 manches PWC Colombie, sélection super finale PWC Mexique, maintien du statut SHN relève

Xavier Laporte : 2^{ème} manche 3 et 13^{ème} général Pré mondiaux Savoie, 1^{er} manche 4 Montegrappa Trophy, 5^{ème} manche 4 British Open, accès statut collectif national

Nicolas Dihn : 4^{ème} général Pré PWC Gourdon, 1^{er} manche 1 PWC Roumanie, 7^{ème} manche 7 PWC Brésil, 2^{ème} manche 1 et 13^{ème} général PWC Espagne, 9^{ème} pré PWC Ténérife, sélection et 37^{ème} général finale PWC Mexique, 6^{ème} classement national Elite, 4^{ème} national CFD Espoir

Malo Richard : 6^{ème} manche 1 et 8^{ème} général Niviuk Open, 12^{ème} manche 3 et 26^{ème} général Pré-PWC Espagne, 25^{ème} général Pré Mondiaux Savoie, 11^{ème} manche 1 et 20^{ème} général German Open, accès statut SHN relève

Thibaud Vargas : 9^{ème} manche 2 et 10^{ème} général au Niviuk Open. Belgian Open : 6^{ème} manche 2, 5^{ème} manche 5, 11^{ème} général

Budget :

Les recettes se sont élevées à 7106€ de subvention ANS (Etat) fléchées uniquement sur le fonctionnement de la structure Equipe de ligue, et 13000€ du conseil régional utilisables pour les 2 antennes de la filières inscrites au PPF que sont l'équipe + le pôle Espoir. La ligue complète sur ses fonds propres.

Dépenses Equipe 2022 :

- Aides pilotes compétitions et entrainements : 17601€
- Assurances SHN : 829€
- Frais assurance véhicule Equipe : 660€

Total : 19090€

Perspectives Olympiade en cours / Objectifs 2023 :

Améliorer la détection et l'intégration de nouveaux compétiteurs et compétitrices pour le CER





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Rendre effectif le passage de relais avec Pierre REMY comme coordinateur sportif de l'équipe
Maintenir un niveau correct de ressources financières, éviter toute baisse supplémentaire
Augmenter le nombre de journées d'entraînements
Améliorer le respect du suivi médical réglementaire
Maintenir le bon niveau de coaching en compétitions (volume, qualité) au travers de la mutualisation des structures
Titres et podiums niveau international et championnats nationaux

Liste pilotes Equipe 2023

Pierre Rémy (statut SHN sénior), Yann Livinec (SNH relève), Xavier Laporte (collectif national), Malo Richard (SHN relève), Thibaud Vargas, Nicolas Dinh, Prune Delaris, Benjamin Gaudry

FONCTIONNEMENT PÔLE ESPOIRS FONT-ROMEU

Organisation :

Le pôle espoirs de Font Romeu en tant que structure d'accès au haut niveau fait partie avec l'équipe de ligue du schéma porté par la ligue Occitanie dans le cadre du PPF.

Sa particularité est d'accueillir des mineurs scolarisés au lycée sportif Pierre de Coubertin à Font Romeu ainsi que des étudiants STAPS.

Les jeunes bénéficient d'un entraînement tout au long de l'année scolaire, complété par des stages et des compétitions en été.

Estéban Bourroufiès est l'entraîneur permanent du groupe. Après avoir été salarié pour le compte de la ligue jusqu'à septembre 2022 son contrat a été repris depuis par la FFVL. Il coordonne une équipe d'entraîneurs rémunérés pour assurer l'encadrement et le suivi des jeunes.

Objectifs :

Le niveau d'entrée au pôle se situe entre le brevet de pilote et le BPC, en tant que mineurs à leur entrée, ils n'ont en général pas encore pu participer à des compétitions officielles.

Les objectifs d'entraînement sont individualisés en fonction de l'ancienneté des jeunes dans la structure.

De façon globale, première année découverte de la compétition, deuxième année recherche de performance.

Budget :

Le budget de fonctionnement de la structure est abondé par des subventions spécifiques HN région et ANS territorial, une aide fédérale (65 % du budget) ainsi qu'une participation des familles.



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang



Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Bilan 2022 :

Le pôle a pu retrouver un rythme de fonctionnement sans perturbation (covid) et a donc suivi une saison sportive bien remplie.

Le groupe des « anciens » a pu participer à plusieurs compétitions « Elite », Gourdon, Annecy Sup'Air Week, Piedrahita Championnat Belge, Ager Niviuk Open.

Tout le groupe était présent pour le stage SIV Annecy, compétition des Saisies, Mont Bouquet et au championnat de France Jeunes en Corrèze qui clôt la saison.

Podiums et classements significatifs :

- Classement sport 202 : 6 Hippolyte MELO, 11 Daphnée IEROPOLI, 12 Timo HUSSON, 21 Alexi HASS, 24 Arthur PENICHOUT
- Championnat de France Jeunes : 1 Arthur PENICHOUT, 2 Tilo DARROZE, 3 Valentin BLANCHARD
- Après Méryl Delfériere une autre jeune pilote qui est passée par le pôle il y a 5 ans, Constance Mettetal, vient de gagner le podium féminin de la super finale de la Coupe du Monde.

A la rentrée scolaire de septembre, 4 jeunes recrutés lors des tests de sélection ont intégré le pôle et le lycée en classe de seconde. Le groupe actuel se compose de 9 jeunes, 8 lycéens et 1 STAPS. La dynamique est bonne et les « pioupious » présentent un fort potentiel de progression.

6 jeunes, tous admis au baccalauréat, nous ont quitté, 3 ont intégré l'équipe de ligue Aura (compatibilité études et zone géographique).

Cette saison sportive s'annonce donc prometteuse et se terminera par une Coupe du Monde à Targassonne du 26 août au 2 septembre où de nombreux « anciens » du pôle seront présents

Référent Commission compétition et équipe de ligue

Brigitte Wasch. Laetitia Garcia

bwach@gmail.com

Avec l'assistance de :

Laurent Chamerat, Esteban Bourroufiès, Christine Cessio, Jean-Paul Couzinet





Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Commission Evénements

Le fait que la ligue, par modification des aides A.N.S., n'est plus en mesure d'être un des acteurs majeurs de financement d'événements est maintenant validé par les clubs et CDVL. En conséquence le nombre de demandes de subvention est à la baisse.

En 2022, le budget alloué à la commission était de 900 €. (700 € en 2021)

Il y a eu 5 demandes de subventions pour un montant total de 1100€.

Ce sont pratiquement toujours les mêmes clubs et CDVL qui nous sollicitent.

850 € ont été versés, soit la quasi totalité du budget.

PERSPECTIVES 2023

En 2023 le format sera sans doute identique.

Ultérieurement il serait bien que la LOVL soit porteur d'un événement de dimension nationale ou internationale.

Mais cela implique un engagement de ressources humaines important et à plusieurs commissions. Il faudra aussi qu'un ou plusieurs clubs s'y associent.

Référent commission événements :

Christian Laubertie

Commission Féminines

POINTS FORTS: Très belle dynamique initiée par la Ligue pour les parapentistes féminines, belle idée d'organiser un rassemblement féminin

Actions réalisées en parapente

1 stage mental Val Louron (6 filles ont participé à cette 2ème édition) (CDVL 31)

1 rassemblement féminin au mois d'août à Argeliers dans l'Aude. (30 filles de l'Occitanie ont participé à cette 1ère édition).

1 stage perfectionnement à Annecy (5 filles ont participé) (CDVL 30)

POINTS FAIBLES: manque d'investissement de la part des clubs pour initier des actions en faveur d'un public féminin.



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang



Ligue Occitanie de Vol Libre

Maison des Sports
190 Rue Isatis
BP 81908
31319 Labège

Projets 2023

Programme similaire en 2023

Rassemblement à Roquefeuil et peut-être un SIV.

1) stage en gestion mentale	du 2 au 6 ou du 25 au 29 Mai
2) stage en gestion mentale	9 et 10 Mai – 25 et 26 Mai
3) Journée découverte kite surf	Juin 2023 à Sète
4) voler mieux au féminin : - action mental - action analyse - action technique - action marche et vol	Mai, juin, septembre 2023
5) stage vers l'autonomie et le vol de durée	
6) stage perfectionnement, thermique	Printemps, été

Référente commission féminine :

Marie-Agnès Altier, Régine Laubertie, Chris Cessio

Commission Accessibilité

La commission a porté l'organisation d'un stage progression fin juillet. Le stage a été dédoublé en 2 x 4 jours pour répondre à la forte demande. 4 pilotes handi ont validé leur brevet initial.

Soutien aux actions d'Alès en l'Air en direction de jeunes handis (cerf-volant, boomerang, parapente).

Soutien à Parapente Pays de Sault pour la construction d'une tyrolienne adaptée.

Organisation d'une QBi handi UCC Handicare à Val Louron 4 inscrits, 2 validés.

Pas d'action de Wagga et pas de QBi à Millau cette année.



Projets 2023

Description de l'action	Porteur de projet	Lieu	Date	Description
Stage perfectionnement handi parapente	LOVL	Couraduque	juillet	Poursuite de la formation des pilotes initiés en 2021 et progression en 2022. Action Ligue, partenariat avec Liberté Condition'Ailes
10 journées d'animation d'atelier de fabrication et de mise en vol de cerf volant	Wagga	Carmaux	été 2023	
Permettre aux enfants de 4 à 16 ans présentant un handicap physique ou mental de découvrir les activités du vol libre: cerf-volant, boomerang, parapente.	Alès en l'Air	Mont Bouquet	2023	
Tyrolienne Handi	Parapente Pays de Saux	Camurac	2022	Complément en fonction des autres subventions 2022
Qbi handi	LOVL / CDVL 12	Millau	2023	Action Ligue
Qbi handi	LOVL / CDVL65	Aucun	09/23	Action Ligue

Référent commission accessibilité :

Patrick Fouché, Jean-Jacques Dousset

Conclusion – Perspectives

La communication reste absente faute de volontaire pour gérer et alimenter le groupe Face Book et le site internet.

Chaque structure peut annoncer un événement ou en rendre compte en envoyant un article ou une annonce au secrétariat. Le texte doit être au format .doc ou équivalent et peut être accompagné de photos.

Le financement des actions des structures restent très contraint par les directives de l'ANS.

Pour 2023, La formation restera une priorité ainsi que les sites de pratique. Le haut niveau avec l'équipe de Ligue et le pôle espoir est une image d'excellence du parapente. La ligue va inciter aux retours des compétitions.